

K MUSE

SEA & COAST



Appel à projets 2022

A KEY INITIATIVE MUSE



■ ■ CONTEXTE

La mer et le littoral¹ représentent des territoires avec des enjeux spécifiques liés à leur forte biodiversité, leur anthropisation et leur vulnérabilité aux aléas tels que le changement climatique. Quelle que soit la zone géographique considérée, la protection de ces territoires, ainsi que l'assurance d'un développement cohérent et durable malgré l'ampleur des pressions et la vitesse des changements, doivent s'appuyer sur des connaissances scientifiques pluridisciplinaires et une dynamique d'innovation performante avec les acteurs de la croissance bleue. Ces enjeux appellent un engagement international.

■ ■ OBJECTIF

L'objectif de cet AAP s'inscrit dans une politique incitative, à la fois à visée régionale, nationale et internationale, pour favoriser des projets de recherche sur les enjeux liés à la mer et au littoral.

Les projets pourront être de trois modalités différentes :

- Compléter un projet déjà financé par la KIM Sea & Coast (en cours ou terminé) ; l'argumentaire devra démontrer comment le budget supplémentaire pourra permettre de terminer une action (compléter des données en vue d'une publication par exemple) ou d'ouvrir les approches utilisées pour traiter la question, par exemple en impliquant de nouvelles disciplines
- Proposer un projet « flash », qui consisterait en une action d'envergure (couvrant par exemple plusieurs sites à l'échelle régionale, nationale ou internationale) permettant une vaste collecte de données ou d'informations en 2022, en vue d'établir un bilan instantané d'une situation donnée
- Proposer un projet exploratoire lié à la mer ou au littoral, dans le cadre des sciences de la durabilité, impliquant des acteurs de la Société

■ ■ PUBLIC CONCERNE

Le porteur du projet doit être un chercheur statutaire travaillant dans une UMR de MUSE.

Un projet peut impliquer (ou non) des scientifiques de plusieurs UMR de MUSE ou des scientifiques étrangers.

■ ■ BUDGET

Le budget maximum pour un projet est de 25 000 € (HT), pour des projets se déroulant de janvier à novembre 2022. Toutes dépenses en lien avec les objectifs scientifiques du projet sont éligibles : salaires, fonctionnement et équipements et doivent respecter le règlement financier ANR des IDEX/I-SITE et les règles de fonctionnement de l'Université de Montpellier.

Les budgets seront gérés directement par les unités des projets lauréats par transfert de crédit (lignes budgétaires de l'Université de Montpellier). Par ailleurs, le prélèvement interne à l'unité pour frais de gestion ou tout autre usage que celui pour lequel le budget a été alloué n'est pas autorisé. Toutes les dépenses devront être justifiées dans le cadre du projet. Le reliquat des fonds non utilisés doit être reversé à la KIM à l'échéance du projet.

■ ■ CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'APPRECIATION

- Pertinence des objectifs en lien avec les enjeux actuels pour la mer et/ou le littoral
- Qualité scientifique
- Faisabilité du projet pendant sa durée

Les approches interdisciplinaires et les partenariats étrangers sont encouragés.

¹ Note sur la définition du Littoral : le littoral peut être perçu sous différentes définitions. Nous entendons par littoral la zone à l'interface terre-mer, à l'exclusion de l'hydrologie amont (couvert par la KIM WATERS).

Un rapport synthétique (2 pages maximum) sera exigé en fin de projet. Les porteurs de projet seront invités à présenter les recherches du projet lors des journées scientifiques de la KIM.

Les futures publications issues des travaux devront respecter la charte de signature de MUSE et comporter une référence à la KIM Sea & Coast dans les remerciements.

■ ■ MODALITES DE SOUMISSION ET CALENDRIER

Le projet peut être rédigé indifféremment en français ou en anglais, en utilisant le formulaire de réponse à l'AAP ci-joint, également téléchargeable sur <http://muse.edu.umontpellier.fr/territoire-et-societe/key-initiatives-muse/sea-coast/>

Les réponses doivent être envoyées au format pdf à muse-kimsc@umontpellier.fr avant le **2 décembre à 12h** (heure de Montpellier).

Les noms des fichiers pdf devront respecter le format KIMSC_2022_<NomDuPorteurMuse>.pdf.

Les résultats seront communiqués avant la fin de l'année 2021, pour un démarrage des projets en janvier 2022.

